



N° _____ /PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°30 REUNION DU CABINET DU 6 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le six octobre à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes (RPPR), a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- Eugène ONDZAMBE-NGOYI, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- Jean-Roger OSSETE, conseiller aux évaluations physiques ;
- Jean Anaclet MAMPASSI, conseiller aux programmes et politiques économiques.
- Euloge ITOUA, conseiller aux évaluations financières ;
- Félicité Célestine OMPORO ENOUANY, conseiller à la planification et à la prospective.

Etait absent monsieur Jean-Raymond DIRAT, directeur du cabinet, en congé administratif.

L'ordre du jour de la réunion comportait les points suivants :

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 29 septembre 2022.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 29 septembre 2022.
3. Examen des tableaux de bord de suivi et d'évaluation des programmes et projets de la loi des finances 2022.
4. Programmation des prochaines visites d'évaluation des programmes et projets (session d'évaluation d'octobre 2022).
5. Divers.



Ouvrant la séance, le RPPR a demandé que la réunion commence par l'examen du point 3 de l'ordre du jour, pour tenir compte de la présence des chargés d'étude invités à présenter les projets de tableaux de bord de suivi - évaluation des programmes et projets.

Cependant, le RPPR constate que les chargés d'étude ne détiennent que les tableaux qu'ils ont élaborés chacun et n'ont pas pris connaissance de ceux de leurs collègues. Ils ne sont donc pas en mesure de les examiner séance tenante.

Tenant compte de ce constat, le RPPR a demandé que tous les projets de tableaux de bord soient distribués aux chargés d'étude, en vue d'un prochain examen le lendemain vendredi 07 octobre à 12 heures.

Après le retrait des chargés d'étude de la salle de réunion, le RPPR a fait poursuivre le cours de la réunion.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 29 septembre 2022

Le compte rendu de la réunion du 29 septembre 2022 a été adopté moyennant la prise en compte des amendements, tant de fond que de forme, formulés par le RPPR.

Le conseiller aux évaluations financières a, lui aussi, apporté des amendements de forme au compte rendu.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 29 septembre 2022.

A. Rappel des décisions

A.1. Programmer l'examen des projets de tableaux de bord réécrits par les chargés d'études.

A. 2. Examiner le cahier de charges du site web et mettre en place l'équipe chargée de sa gestion.

A.3. Examiner les termes de référence de la base des données économiques et sociales de la Task-Force.

A.4. Préparer la prochaine étape d'évaluation des programmes et projets sur le terrain.



A.5. Réfléchir aux modalités et à la méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026.

A.6. S'assurer du bon fonctionnement du système de vidéo-surveillance.

A.7. Travailler à l'acquisition d'un système de visio-conférence.

A. Exécution des décisions

B.1. Le RPPR a précisé que l'examen des projets de tableaux de bord sera effectué le lendemain vendredi 7 octobre à 12 heures.

B.2. Le RPPR a demandé de vérifier que le document dont il est fait mention est véritablement un cahier de charges, qui définit les attentes du cabinet et qu'il ne s'agit pas uniquement de l'offre technique et financière de l'installateur du site web.

Il a également fait observer que l'équipe placée sous la direction du directeur du cabinet ne devrait pas être chargée de la gestion du site web mais plutôt de sa supervision. Etant entendu que la gestion du site est de la compétence et de la responsabilité de l'installateur.

B.3. Le RPPR a demandé que le projet de termes de référence de la base des données économiques et sociales de la Task-Force, soit préalablement validé par la commission que préside le secrétaire permanent de la Task-Force avant son examen en réunion du cabinet.

B.4. Le RPPR a mentionné que les actions à entreprendre dans le cadre de l'exécution de cette décision vont au-delà de la simple collecte des informations en vue de la mise à jour du statut (en cours d'exécution ou non) des programmes et projets.

Il s'agit, en pratique, de réunir les conditions d'exécution des missions de suivi et d'évaluation sur le terrain au plan matériel, financier et humain. Il est par exemple question de savoir si certaines missions de terrain nécessiteront le recours à des compétences extérieures à la représentation personnelle du Président de la République et de la Task-Force. Il est indispensable que ces missions de suivi-évaluation



soient effectuées au plus tard à la fin du mois d'octobre, pour permettre de disposer des éléments du rapport d'évaluation de la mise en œuvre des programmes et projets au cours de l'année 2022.

En définitive il est question de fixer la date de démarrage des missions, d'en évaluer le coût et de composer les équipes. Toutes ces questions devront faire l'objet d'un examen détaillé en réunion du cabinet.

B.5. Le RPPR a demandé de fonder la réflexion à mener sur les indications qu'il a données à la faveur du traitement du point 5 du compte rendu de la réunion du 29 septembre. Il faut proposer une méthodologie d'évaluation du PND qui s'inspire des deux pistes de réflexion qui ont été identifiées.

Le conseiller aux programmes et politiques économiques, directeur du cabinet par intérim, dit avoir entamé la réflexion avec madame le conseiller à la planification et à la prospective. Il l'a chargée de mener la réflexion à son terme et de proposer une note qui sera soumise à examen, en réunion du cabinet.

B.6. Le RPPR a demandé que l'on s'assure du bon fonctionnement permanent du système de vidéo-surveillance et surtout du stockage des images, afin d'être à mesure d'y recourir en cas de nécessité.

B.7. Le RPPR a demandé d'éviter toute forme de bureaucratie paralysante dans l'acquisition du système de vidéo-surveillance. Il a demandé de prendre attache, dès à présent, avec la société Burotop pour avancer dans le traitement de ce dossier.

3. Examen des tableaux de bord de suivi-évaluation des programmes et projets de la loi de finances 2022

L'examen de ce point est intervenu le vendredi 7 octobre 2022 à 12 heures en présence des chargés d'études.

Le RPPR a précisé que les tableaux de bord aident à la bonne conduite des missions de suivi-évaluation sur le terrain, en ce sens qu'ils renseignent sur la nature et la structuration des données à collecter.

Le RPPR a souligné qu'il faut tenir compte du fait que les missions de terrain seront parfois confiées à des personnes extérieures à notre structure, qui ignorent tout de nos procédures. Les tableaux de bord doivent être conçus de sorte à leur indiquer, de manière claire et exhaustive, la marche à suivre dans la recherche et la saisie des données sur le terrain.

Sur cette base, le RPPR a engagé l'examen d'un échantillon de programmes et projets dont les résultats devront servir de modèles aux chargés d'études, dans la poursuite de l'élaboration des tableaux de bord.

4. Programmation des prochaines visites d'évaluation des programmes et projets (session d'évaluation d'octobre 2022).

Le RPPR a fait observer que cette question a déjà été évoquée à l'occasion de l'examen du point relatif à l'exécution des décisions de la réunion du 29 septembre 2022, notamment dans la rubrique B4 de l'exécution des décisions.

Divers.

A l'invitation du RPPR, madame le conseiller à la planification et à la prospective a annoncé avoir eu un entretien avec le délégué résident de la BADEA qui l'a informée de l'arrivée au Congo d'une mission d'évaluation des projets de ladite institution. Ce délégué sollicite une entrevue de la délégation attendue avec le RPPR.

Le RPPR a indiqué qu'il est utile d'échanger directement avec la BADEA et qu'il convient de bien préparer cette rencontre.

Le RPPR a demandé à madame le conseiller de préparer une note d'information à cet effet. Ladite note devra mentionner l'ensemble des projets financés par cette institution.

Le RPPR a fait noter qu'il serait souhaitable qu'il reçoive la mission de la BADEA, une première fois en visite de courtoisie au début de ses travaux, puis une seconde fois à l'occasion d'un entretien de restitution, de préférence le 28 octobre dans la matinée.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 14 heures 45 minutes.

Fait à Brazzaville, le 6 octobre 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet p.i

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean Anaclet MAMPASSI

